qui paraît pour cela plus conforme aux règles d'une bonne administration.

Lors de l'enquête à laquelle on s'est livré pour reconnaître et étudier le domaine et dont nous avons donné le plan dans le chapitre 1er du tit. II, on a dû prendre en note, ainsi que nous l'avons prescrit, une foule de documens, d'observations et de cotes de prix, qui vont nous servir actuellement à établir un calcul d'évaluation du capital d'exploitation. D'un autre côté, l'administrateur a déjà dû se fixer sur le système économique et sur celui de culture qu'il adoptera sur le domaine suivant les circonstances et la qualité des terres, et cette détermination lui a servi à établir le plan sur lequel devront être organisés les divers services et le devis de tous les travaux de culture, d'après les bases posées dans notre chapitre sur l'estimation des domaines. A ce devis, il ajoutera tout ce qui est relatif au service de l'administration et tout ce qui concerne les matières d'intérêt général, puis, il dressera de la manière suivante le tableau de toutes les avances auxquelles l'exploitation régulière du domaine pourra l'obliger. Nous avons omis en partie les détails pour ne pas donner trop d'étendue à ce tableau, et laissé les prix en blanc, afin que chacun puisse les remplir suivant ceux de la localité qu'il aura choisie.

TABLEAU D'ÉVALUATION DU CAPITAL D'EXPLOITATION.

A. CAPITAL ENGAGÉ OU INVENTAIRE.

1° Bêtes de trait ou de travail.

Chevaux, ânes, mulets ou bœufs.

2° Bêtes de rente.

Chevaux, bêtes à cornes ou à laine, porcs, chèvres, lapins, oiseaux de basse-cour ou de colombier.

3° Bêtes de garde.

Chiens.

4° Mobilier.

a. Instrumens de culture.

Charrues, herses, houes à cheval, extirpateurs, semoirs, socs et versoirs de rechange, etc., échalas, perches à houblon, rames à légumineuses, etc.

b. Instrumens de transport.

Charriots, charrettes, tombereaux, bâches en toile, échelles à fumier et à fourrages, limonières, brancards, volées, roues de rechange, sabots d'enrayage, chèvre, clef, cric à démonter et graisser les roues, etc.

c. Instrumens à main.

Brouettes, civières, pelles, fourches, crocs, houes, binettes, pioches, râteaux, bêches, faux, faucilles, etc.

d. Harnachement.

Colliers de chevaux, guides, bridons, selles, dossières, avaloirs; colliers de bœufs, jougs, chaînes de tirage, etc.

e. Instrumens et objets d'écurie, d'étable, porcherie, garenne, basse-cour et colombier.

Licols, chaînes d'attache, sangles, couvertes, hache-paille, coupe-racines, coffre à avoine, étrilles, brosses, époussettes, éponges, ciseaux, seaux, lanternes, forces à tondre, outils à marquer les moutons, loge de berger, huchoirs, vases ou auges à abreuver, mangeoires portatives, râteliers, chaudière avec son fourneau à faire cuire les alimens des animaux, écoppe et pompe à purin, etc.

f. Machines et ustensiles de grange et grenier.

Machine à battre avec son manége, tarare, vans, fléaux, passoires, tables, corbeilles, pelles, sacs divers, cordes, toiles, mesures de diverses capacités, romaine, balance, échelles, etc.

g. Machines et ustensiles de laiterie à lait, à beurre et à fromage, etc.

Terrines, baratte, presse à fromage, etc.

h. Mobilier proprement dit.

1. Mobilier des domestiques.
Objets divers, de literie et de lingerie, etc.
2. Ustensiles de ménage,
Objets divers pour la préparation, la conservation ou la consommation des alimens, ustensiles et outils pour le blanchissage du linge, pour l'entretien et la réparation des objets mobiliers, objets divers pour la cave, le cellier, le bûcher, etc.

i. Pompe à incendie, échelles, seaux, tuyaux.

B. CAPITAL DE ROULEMENT OU CIRCULANT.

1° Pour la nourriture et l'entretien des bêtes de trait et des bestiaux jusqu'à la récolte.

Grains, racines, fourrages, tourteaux, résidus divers, etc.

Soins du vétérinaire, ferrure, frais d'assurance des animaux.

2° Salaire des employés de la ferme.

1er serviteur, garçons de charrue, charretiers, bouviers, bergers, filles de basse-cour et de ménage, etc.

3° Salaires des manouvriers.

Semeurs, faucheurs, moissonneurs, botteleurs, terrassiers, irrigateurs, taupiers.

4° Dépenses diverses.

Frais d'expertise, d'arpentage, de contrat, pot-de-vin, indemnité au fermier sortant, pour pailles, fumiers, travaux de labourage et d'ensemencement et achat d'engrais divers.

5° Achat de graines de semences et de tubercules.

6° Fermage pour une ou deux années, impositions, charges publiques diverses.

7° Dépenses de ménage.

Nourriture, chauffage et éclairage du fermier, de sa famille et des employés ou serviteurs.

Approvisionnemens divers et frais de culture du jardin potager.

Dépenses personnelles du fermier et de sa famille, etc.

8° Frais d'administration, appointemens des commis, frais de bureau, ports de lettres, etc.

9° Entretien des objets immobiliers.

Assurance des bâtimens, frais divers de réparation et d'entretien des bâtimens, haies, clôtures, fossés, chemins, travaux de desséchement, etc.

10° Entretien des objets mobiliers.

Entretien du service des bêtes de trait (12 p. 0/0 par an).

Des bêtes de rente (5 p. 0/0 de la valeur primitive).

Des objets du mobilier proprement dit (20 p. 0/0 par an).

Frais d'assurance des récoltes sur pied et rentrées.

11° Améliorations foncières.

Marnages, terrassement, clôtures, assèchement, épierrement, constructions et dépenses diverses, pour adapter les lieux à votre convenance et à votre système de culture.

12° Dépenses imprévues et fonds de réserve.

Epizooties, grêle, gelée blanche, inondations (dans le cas seulement où on n'a pas fait assurer les animaux et les récoltes), non-valeurs, fausses spéculations, cas